BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 475

28 – EURE-ET-LOIR

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHARTRES

Ventes et cessions

897 968 335 RCS Chartres.
ORO.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Capital : 2000.00 EUR.
Adresse : Les Orvilles, 28630 Barjouville.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Liste des sociétés participants à l'opération : La société CONTE DI VENEZIA Société à responsabilité Limitée au capital de 10.000 Euros, dont le siège social est : Les Orvilles 28630 BARJOUVILE, immatriculée au RCS DE CHARTRES sous le numéro n° 812 210 821, prise en la personne de son gérant, Monsieur William PIERAZZO ET La Société ORO, Société à Responsabilité Limitée au capital de 2.000 euros, dont le siège social est Les Orvilles 28630 BARJOUVILLE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Chartres sous le numéro 897 968 335, prise en la personne de son gérant, Monsieur Olivier DUCATEL 1 – Fusion par voie d'absorption par la Société CONTE DI VENEZIA de la Société ORO. 2 – Les éléments de l'actif et du passif de la ORO, dont la transmission à la Société CONTE DI VENEZIA est prévue ont été évalués à la valeur comptable, soit : • Actif : 280 327 euros • Passif : 280 327 euros 3 – En raison de la détention par la Société absorbante de la totalité des parts émises par la Société absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital. 4 – Le projet de fusion a été établi en date du 20 février 2023 et a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Chartres au nom des deux Sociétés le 24 février 2023..